

216C2123

FR0000034431-OP005-A02-E01-OP014-A05-E03

20 septembre 2016

Résultat provisoire de l'offre publique d'achat alternative visant les titres de la société.

FONCIERE DE PARIS SIIC

(Euronext Paris)

- 1 - Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 15 septembre 2016, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à l'offre publique d'achat initiée par la société Eurosic visant les actions et les obligations subordonnées remboursables en actions (« OSRA ») de la société FONCIERE DE PARIS SIIC, elle a reçu en dépôt :

- 5 135 507 actions FONCIERE DE PARIS SIIC, dont 85 409 actions FONCIERE DE PARIS SIIC à la branche numéraire, 3 132 745 actions FONCIERE DE PARIS SIIC à la branche échange en actions Eurosic à émettre et 1 935 353 actions FONCIERE DE PARIS SIIC à la branche échange en OSRA Eurosic à émettre ;
- 542 290 OSRA FONCIERE DE PARIS SIIC, dont 252 OSRA FONCIERE DE PARIS SIIC à la branche numéraire et 542 038 OSRA FONCIERE DE PARIS SIIC à la branche échange en OSRA Eurosic à émettre.

Au total, la société Eurosic est en mesure de détenir (i) 7 896 559 actions FONCIERE DE PARIS SIIC représentant autant de droits de vote¹, soit 76,70% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE DE PARIS SIIC², et (ii) 657 348 OSRA FONCIERE DE PARIS SIIC³, soit 99,10% des OSRA FONCIERE DE PARIS SIIC en circulation⁴.

Eurosic détenant à l'issue de l'offre plus de 50% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE DE PARIS SIIC, la condition requise en application de l'article 231-9 I du règlement général est satisfaite. **L'offre initiée par la société Eurosic a donc une suite positive.**

- 2 - L'Autorité des marchés financiers publiera le résultat définitif de l'offre à l'issue des ultimes travaux de vérification, au plus tard le 22 septembre 2016.
- 3 - Il est rappelé que l'ADAM et Gecina ont introduit chacune un recours devant la cour d'appel de Paris concernant l'offre initiée par la société Eurosic (cf. D&I 216C1771 du 29 juillet, D&I 216C1861 du 11 août et D&I 216C2037 du 13 septembre 2016).

¹ Compte tenu du fait qu'Eurosic détient à ce jour 2 743 052 actions FONCIERE DE PARIS SIIC (cf. notamment D&I 216C1117 du 13 mai 2016).

² Sur la base d'un capital composé de 10 295 075 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Compte tenu du fait qu'Eurosic détient à ce jour 115 058 OSRA FONCIERE DE PARIS SIIC (cf. notamment D&I 216C1117 du 13 mai 2016).

⁴ Sur la base d'un nombre total de 663 302 OSRA FONCIERE DE PARIS SIIC existantes.